



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 avril 2021

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 21-B11 - CONVENTION DE LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL POUR LOGER LES SAPEURS-POMPIERS DE VILLARS-SUR-VAR

La commune de Villars-sur-Var a proposé au service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS) un appartement de 75 m² situé au premier étage du bâtiment du centre de secours afin d'améliorer les conditions de garde des sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de la commune.

Cet appartement, s'étant libéré en fin d'année, la commune avait déjà autorisé les sapeurs-pompiers à entrer dans les lieux et entreposer du matériel. À ce titre il est proposé au SDIS de louer le dit appartement à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un loyer mensuel de 265 € charges et fluides en sus.

Une convention de location sera établie pour une durée de deux ans à l'issue desquels l'appartement sera mis à disposition du SDIS à titre gracieux, le Maire s'y étant d'ores et déjà engagé.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser, M. le président du conseil d'administration, à conclure, et à signer, avec la commune de Villars-sur-Var, la convention de mise à disposition correspondante.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice (613-2, 614).

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser, M. le président du conseil d'administration, à conclure et à signer, avec la commune de Villars-sur-Var, la convention de mise à disposition correspondante.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY